



Campagne CGT du coût du capital

Selon la définition du dictionnaire, « *le coût moyen pondéré du capital est le taux de rentabilité annuel moyen attendu par les actionnaires et les créanciers, en retour de leur investissement* ».

Autrement dit, ce sont les prêteurs qui définissent le taux auquel « ils ont droit » et auquel ils estiment le risque du prêteur ou de « l'investisseur ». Bref, le détenteur du capital et celui qui prête ont tous les droits en dépit même des résultats économiques de l'entreprise, de ses besoins de développement, de la nécessité de ses investissements, de ses capacités d'autofinancement, des spécificités de son secteur, de l'utilité de ses projets pour l'intérêt général...

C'est pour ces raisons que la CGT a demandé à une équipe de l'Université de Lille 1, dans le cadre du programme de recherche de l'IRES, un travail académique portant sur le coût du capital. Les résultats de cette recherche sont sans appel : il existe une dérive de financiarisation de l'économie où la finalité n'est plus le développement social, économique, la préservation de l'environnement, la correction des inégalités entre les femmes et les hommes, entre les territoires, les services et missions de service public, mais le taux de rentabilité financière !

Les conséquences de ces dérives sont visibles et catastrophiques : des projets industriels, de service public, de santé, de transport, d'éducation sont éliminés car jugés non rentables au sens de la finance et non pas de leur contribution à l'intérêt général. Des entreprises sont fermées, des

investissements écartés, des emplois détruits sur la base de cette vision purement financière.

Ce coût-là n'est jamais évalué, jamais débattu ; il n'est jamais l'objet de négociations sociales ou de lois. C'est pourtant ce coût-là qui est aujourd'hui la cause principale des crises du capitalisme ; c'est ce coût-là qui est la cause de la désindustrialisation massive et de la fragilisation des systèmes de protection sociale ; c'est enfin ce coût-là qui s'attaque au travail, seule source de création de richesses...

Si la CGT a décidé de lancer une grande campagne nationale contre le coût du capital, c'est pour participer à arrêter cette course infernale à la rentabilité financière.

Il y a urgence car les salariés sont les premières victimes de ce dogme généralisé et fortement médiatisé du « coût du travail », de la compétitivité-coût, de la mise en concurrence des droits des salariés, de leurs protections sociales et de leurs revenus.

Pourtant, tous les éléments statistiques existent pour démontrer l'inverse.

Aujourd'hui, chaque salarié donne en moyenne quarante-cinq jours de travail à l'actionnaire ou au propriétaire de son entreprise contre douze jours en 1981. La France est le troisième pays où l'on distribue le plus de dividendes aux actionnaires. Contrairement à ce que prétend le Medef, les mesures facilitant les licenciements

n'ont pas incité les entreprises à embaucher, mais, au contraire, les encouragent à licencier massivement et à user de la précarité. Les 200 milliards de subventions publiques n'incitent pas les entreprises à créer de l'emploi, à investir dans la recherche ou à produire en France, les banques à financer l'économie...

Notre campagne a plusieurs portes d'entrée : la CGT s'engage dans le débat public et citoyen ; elle propose aussi d'engager des travaux confiés au Conseil national de l'information statistique (CNIS) pour élaborer un indice du coût du capital.

La CGT organisera en 2014 un colloque sur le coût du capital avec les autres acteurs du monde économique et de la recherche.

Notre objectif est d'alimenter les batailles revendicatives portant sur les salaires, l'emploi, le financement des politiques publiques et le contrôle des aides publiques, la nécessité de développer les services publics, le besoin d'augmenter les ressources pour financer la protection sociale solidaire. Permettre aux salariés de prendre collectivement leur destin en main, d'agir ensemble et de gagner à partir de leurs revendications : telle est notre ambition, nous souhaitons la faire vivre ensemble...

Mohammed OUSSEDIK
Secrétaire de la CGT

Sommaire

Page Actu éco

2 Recul du PIB
Revalorisation du Smic
France : Portrait social

Page Actu éco

3 Loi de sécurisation de
l'emploi
Allemagne : les excédents
du commerce extérieur
montrés du doigt
Vers un salaire minimum

Page **Pôle économique au service des organisations**

4 À lire
Repères statistiques

Recul du PIB

Les comptes nationaux pour le troisième trimestre sont venus doucher les espoirs d'une sortie définitive de la récession. Le produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la somme des richesses nouvelles créées, des valeurs ajoutées, diminue de 0,1 % par rapport au trimestre précédent (il avait progressé de 0,5 % en avril-mai-juin). Le chiffre est provisoire, comme l'est aussi celui relatif au deuxième trimestre.

Ce recul inattendu reflète le ralentissement de la consommation lié aux politiques d'austérité, mais d'autres

composantes de la demande adressée aux entreprises françaises ont aussi pesé négativement sur l'activité : la contribution du commerce extérieur est fortement négative et l'investissement connaît son septième recul trimestriel de suite, alors même que la tendance au redressement du taux de marge des entreprises (part des profits brut, de l'excédent brut d'exploitation, dans la valeur ajoutée) se poursuit. Sans le gonflement – par nature temporaire – des stocks, l'activité aurait chuté lourdement. Au total, le PIB n'a toujours pas rejoint son niveau d'avant la récession de 2008.

La plupart des prévisionnistes annoncent une accélération de l'activité économique l'année prochaine, mais les doutes grandissent sur la réalisation de ce scénario qui n'aurait pourtant rien de flamboyant. Une progression annuelle du PIB limitée à 1 % en 2014, comme le prévoit l'OCDE, serait encore nettement insuffisante pour résorber le chômage. En effet, en tendance de long terme, pour que la somme des emplois créés et supprimés soit positive (autrement dit pour que l'économie française commence à créer des emplois), le taux de croissance économique doit être au moins de 1,5 %.

Revalorisation du Smic

Rapport du groupe d'experts désignés par le gouvernement

En dépit du renouvellement de ses membres, la recommandation du groupe d'experts sur le Smic ne diffère pas, sur le fond, des précédentes. Pour eux, le gouvernement devrait s'en tenir à la revalorisation automatique prévue par la loi et ne pas accorder de « coup de pouce » au 1^{er} janvier 2014 : « *La reprise de l'économie française reste très fragile et la situation du marché du travail ne semble pas devoir s'améliorer avant un certain temps. Avec une hausse attendue de 0,9 % du PIB en 2014, il n'est pas sûr qu'une véritable inversion de tendance sur le front du chômage puisse être envisagée de façon réaliste pour l'année qui vient, hors contrats publics aidés. Dans ces conditions, il serait peu raisonnable de prendre le risque d'aggraver encore une situation difficile, notamment pour les demandeurs d'emploi au niveau du Smic.* »

Les experts contestent ici directement le réalisme de l'un des objectifs centraux de la politique gouvernementale : l'inver-

sion de la courbe du chômage avant la fin de l'année. Quels « experts » faut-il donc croire ? Ceux des services ministériels qui apportent, il est permis de le penser, toute leur expertise à Michel Sapin ou ceux du groupe qu'il a lui-même nommés en mai dernier pour le conseiller – à moins qu'il ne s'agisse avant tout de parer une demande de « coup de pouce » qui pourrait émaner de la Commission nationale de la négociation collective... ?

Les fondements de la recommandation des experts du Smic apparaissent des plus incertains et les autorités ne sauraient arguer de leurs « conseils avisés » pour refuser une revalorisation extra légale. Privilégiant de façon partielle le côté « offre » au côté « demande », ils mettent surtout en avant les « problèmes » de compétitivité-prix de l'économie française et considèrent les salaires avant tout comme une « charge » et non comme un facteur de soutien de la consommation. Ils développent d'ailleurs un argument des plus discutables,

la hausse du Smic comme facteur d'appauvrissement des Smicards...

Dans sa communication, annexée au rapport, la CGT dénonce les arguments selon lesquels le Smic nuirait à l'emploi, qu'il serait un facteur d'appauvrissement des salariés payés au Smic, qu'il serait responsable du tassement des salaires. La CGT dénonce également l'argument selon lequel l'augmentation des salaires mettrait en péril la marge et la compétitivité des entreprises et au final l'emploi.

La CGT précise qu'elle attend que le gouvernement tienne compte de la demande sociale croissante et qu'il s'engage sur une augmentation significative du Smic en recourant au coup de pouce, pour aller dans un terme rapide à 1 700 euros bruts par mois. Dans cette communication la CGT annonce qu'elle s'engage à construire avec toutes les organisations syndicales disponibles les propositions revendicatives sur ce dossier comme sur d'autres pour répondre aux attentes et besoins des salariés.

France : portrait social

L'Insee a rendu public récemment son édition 2013 de *France, portrait social*. Composé de six chapitres et plusieurs dossiers thématiques, cet ouvrage fournit analyses et données statistiques sur un certain nombre de sujets : économie générale, population et éducation, emploi et salaire, revenus et niveaux de vie, conditions de vie, cadrage européen.

Parmi les thèmes présentés figure la question du décrochage scolaire et des

jeunes sans diplôme, l'allongement des durées d'emprunt, la part du budget consacré au logement, la santé des jeunes et leurs « comportements à risque », la récurrence (plus fréquente et plus rapide) chez les jeunes condamnés.

Un quart des 800 000 jeunes qui sont entrés en classe de 6^e en 1995 n'ont pas terminé avec succès leur formation dans le secondaire. Parmi ces « décro-

cheurs », huit sur dix n'ont aucun diplôme du secondaire et deux sur dix ont un BEP ou un CAP, mais ont échoué dans la formation qu'ils ont suivie ensuite. Ce sont plus souvent des enfants d'ouvriers (48 % contre 31 % des « non-décrocheurs »), moins souvent des enfants de cadres (5 % contre 18 %). « *Les aspirations sociales de leur famille sont souvent moindres et leurs revenus plus fréquemment jugés insuffisants pour poursuivre des études !* »

Les excédents
du commerce extérieur
montrés du doigt

Un chapitre de l'ouvrage est consacré aux revenus salariaux. Selon le rapport, les revenus des fonctionnaires stagnent à cause du gel du point d'indice qui sert à calculer le salaire des fonctionnaires ; il n'a pas été majoré depuis 2010. Le salaire net des fonctionnaires a diminué de 0,7 % entre 2010 et 2011 à cause de la hausse de leurs cotisations.

Trois autres points sautent aussi particulièrement aux yeux :

- les inégalités femmes - hommes se poursuivent. Les femmes gagnent en moyenne, 24 % de moins que les hommes, soit 17 210 euros de revenus annuels contre 22 640 ;
- 14,3 % de la population vit avec moins de 977 euros par mois, ce qui

est défini comme le seuil de pauvreté ;

- cinq millions et demi d'immigrés vivent en France, soit 8,5 % de la population. 43 % de ces immigrés sont nés en Afrique et surtout au Maghreb. Cela fait presque 2,5 millions de personnes. Ils représentent donc 10 % de la population active. Les immigrés sont mal lotis en matière d'emploi : ils sont presque deux fois plus au chômage que les non immigrés. Et cela concerne les immigrés non qualifiés comme les plus diplômés. Ainsi, le taux chômage des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est le double de celui de leurs homologues non immigrés.

Loi de sécurisation de l'emploi

et les administrateurs salariés

Pour débattre des articles de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » concernant les administrateurs salariés, le Pôle économique a organisé une journée d'étude à laquelle étaient conviés les fédérations professionnelles et les administrateurs salariés CGT.

Cette loi prévoit que le conseil d'administration des sociétés qui emploient au moins 5 000 salariés doit comprendre un ou deux administrateurs représentant les salariés. Ce seuil de 5 000 salariés est beaucoup plus élevé que ce qui existe dans beaucoup de pays européens et concerne au maximum 220 entreprises environ. Sur la base de cette loi, le nombre d'administrateurs salariés serait donc limité à environ 400.

Le mode de désignation de ces administrateurs doit être décidé par l'assemblée générale des actionnaires parmi quatre modalités : l'élection, la désignation par le CCE (ou le comité de groupe), la désignation par les organisations syndicales arrivées en tête aux élections professionnelles, ou la désignation par le comité de groupe européen.

Parmi les principaux points abordés au cours de cette journée d'étude, figuraient :

- la nécessité de la présence des administrateurs salariés dans les comités des CA, notamment le comité des rémunérations et le comité d'audit ;
- les problèmes posés par l'application : conséquences pour les entreprises ayant déjà des administrateurs salariés, choix du mode de désignation des candidats, renforcement des liens entre les administrateurs salariés et les IRP, préparation du bilan d'application de la loi ;
- l'analyse des positions prises par les représentants de l'État au sein des CA ;
- la dynamisation des relations entre les administrateurs salariés et leur organisation syndicale ;
- les enjeux du mandat d'administrateur salarié pour notre organisation : définition de ce mandat et formation des administrateurs salariés.

Sensation à Bruxelles : la Commission européenne a engagé une procédure contre l'accumulation par l'Allemagne d'excédents commerciaux. Ceux-ci dépassent en effet 6 % du PIB, limite fixée par les accords budgétaires dits du six-pack adoptés en 2011. Il faut que la situation soit grave pour que l'élève modèle de la « troïka » et des politiques d'austérité soit ainsi – timidement – montré du doigt : voilà des années, en effet, que les groupes industriels allemands écrasent les économies voisines par leurs exportations, en combinant leurs avantages compétitifs – excellence technologique, soutien des banques aux PME – avec une politique de baisse des coûts salariaux.

Le coup de semonce de Bruxelles est-il un premier pas vers plus de solidarité entre les pays de la zone euro ? Pas sûr, car l'austérité est toujours là : elle continue de miner la capacité de la France et des pays d'Europe du Sud à coopérer avec l'Allemagne pour développer l'emploi et créer efficacement des richesses dans les territoires européens.

Vers un salaire minimum

L'Allemagne reste un des sept pays de l'Union européenne où aucune législation n'impose un salaire minimum applicable dans toutes les branches. Cette situation a contribué à l'explosion des bas salaires ces dernières années : 24,5 % des travailleurs allemands touchent moins de 60 % du salaire médian, c'est-à-dire le niveau de salaire le plus haut pour la moitié des salariés (contre environ 5 % en France). Y remédier d'ici 2015 est l'une des conditions mise par le SPD à son entrée dans un gouvernement de coalition avec Angela Merkel.

La confédération syndicale DGB exige que ce changement intervienne immédiatement. Ce n'est pas seulement une question de dignité pour les travailleurs. C'est aussi une question d'efficacité économique. En finir avec les salaires de misère dans certaines branches allègerait le coût de l'aide sociale qui pèse sur les caisses publiques, tandis qu'une consolidation des revenus des salariés élargirait l'assiette des prélèvements fiscaux, et permettrait de financer les investissements dans les infrastructures publiques dont le vieillissement commence à peser sur la compétitivité de l'économie allemande.

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Campagne coût du capital

- Présentation à la commission exécutive de la fédération CGT des Sociétés d'études.
- Présentation à la journée d'étude organisée par l'union départementale des Bouches du Rhône. Cette journée était destinée aux membres des CE de l'union départementale et des unions locales ainsi qu'aux responsables de la formation syndicale. Une centaine de camarades y ont participé.

BPI

Présentation au secrétariat de l'Urif, en présence également d'Anne Lafaurie, représentante de la CGT au Comité régional d'orientation de la BPI en Ile-de-France.

Stage et formation syndicale

- Privés d'emploi
- FD spectacle

Débat au stand CGT de la Fête de l'Humanité à Rouen.

À lire

L. Cordonnier, T. Dallery, V. Duwicquet, J. Melmiès, F. Vandeveld (2013), *Le coût du capital et son surcoût. Sens de la notion, mesure et évolution, conséquences économiques*, janvier, CLERSE-Université Lille 1.

La CGT a confié au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) une étude sur les conséquences néfastes de l'élévation du coût du capital dans l'ère du capitalisme financiarisé.

D'après les auteurs, le capital a certes toujours un coût. Ce coût, c'est l'effort collectif qu'il faut fournir pour fabriquer les biens d'équipement neufs destinés à renouveler ou augmenter le stock de capital productif. À ce coût, il est permis d'ajouter le risque entrepreneurial. Mais au-delà de ce coût économique, l'acquisition des biens capitaux par les entreprises se « surcharge » d'un coût financier. Ce coût est formé de revenus prélevés sur l'entreprise – intérêts et dividendes – qui n'ont, en dehors du risque entrepreneurial, aucune justification économique.

Sur la base de ce constat, les chercheurs ont construit un indicateur de surcoût du capital ; ils montrent que ce surcoût a fortement augmenté depuis le tournant des années 80 : le « coût réel » du capital est majoré, de 50 à 70 % ; pour 2011, le surcoût se serait ainsi établi entre 94,7 et 132,7 milliards d'euros...

Les effets de cette élévation sont aujourd'hui bien connus : une augmentation du prélèvement financier – intérêts et dividendes – sur la richesse produite par les entreprises. Cette ponction vient diminuer à due concurrence les revenus perçus par les autres parties prenantes, au premier rang desquels les salariés. Mais l'effet le plus massif de l'élévation de la rente financière va sans doute bien au-delà de son impact sur la répartition fonctionnelle des revenus : il réside dans l'élévation de la norme de rendement financier imposée aux entreprises, laquelle réduit de manière directe les opportunités d'investissement susceptibles de souscrire à cette norme. L'élévation des exigences actionnariales, en élevant le coût du capital, corsète l'accumulation du capital et contraint les économies anciennement industrialisées, à un régime dépressionnaire.

Repères statistiques

Salaires

> **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2011) :

- ensemble : 1 712 €
- femmes : 1 562 €
- hommes : 1 820 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 260 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

> **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,7 % en équivalent temps plein (F : 1 819 € ; H : 2 264 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel

> **Smic mensuel net** : 1 121,71€ (7,38€ l'heure)

> **Smic mensuel brut** : 1 430,22€ (9,43€ l'heure)

> **Pension des retraites** : 1 216€ en 2010 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)

> **RSA « socle »** : 492,90 € pour une personne seule, 739,35 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

> **Emploi total** : 25 754 000 (France métropolitaine, en 2012)

> **Emploi salarié** : 22 799 000 (France métropolitaine, en 2012)

> **Emploi à temps partiel** : 4 635 000 (France métropolitaine, en 2012)

> **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 811 200 (France métropolitaine, en 2012)

> **Sous-emploi (au sens du BIT)** : 1 352 600 (France métropolitaine, en 2012)*

Données générales

> **PIB** : 2 032 Mds € en 2012

> **Consommation des ménages** : 1 130 Mds € en 2012

> **Investissement des entreprises** : 197 Mds € en 2012

> **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 203 Mds € en 2012

> **Budget de l'État** : 375 Mds € en 2013 dont intérêts de la dette : 47 mds €

> **Recettes** : 312 Mds € dont :
– **Impôt sur le revenu** : 72 Mds € en 2012
– **Impôt sur les sociétés** : 53 Mds € en 2012
– **TVA** : 141 Mds €

> **Exportations** : 442 Mds € en 2012

> **Importations** : 509 Mds € en 2012

> **Soldé du commerce extérieur** : - 67 Mds €

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).